

**ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR TROIS ÉLECTIONS,  
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE  
aux CT de l'IRD et du ministère et aux CAP ou CCP**

**Date limite de réception des votes : 4 décembre 2014**

L'adoption en 2010 de la loi relative à la rénovation du « dialogue social » a transformé les comités techniques paritaires (CTP) en **comités techniques (CT)** (la disparition de la notion de paritarisme n'est pas mineure) et a institué leur élection directe par les personnels. C'est pour cette raison que vous allez **VOTER TROIS FOIS**, pour élire vos représentants au **CT du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au CT de l'IRD, et aux commissions administratives paritaires (CAP)** si vous êtes agents titulaires ou aux **commissions consultatives paritaires (CCP)** si vous êtes agents non titulaires de droit public.

Le CT de l'IRD est consulté obligatoirement sur les questions et projets de textes (décrets, arrêtés et décisions) relatifs à

*Le vote au CT est donc primordial pour la vie quotidienne des chercheurs et des ITA, titulaires et non-titulaires, dans tous les aspects de leur activité professionnelle.*

l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et de ses services (laboratoires, administrations). Il émet des avis sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois

et des compétences; sur les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire; sur la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles; sur l'insertion professionnelle; sur l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Cette élection détermine la

répartition des sièges entre les syndicats au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**. La représentation des syndicats dans d'autres instances statutaires est également dépendante de l'élection au CT.

L'action des élus de la FSU au CT de l'IRD a toujours été de défendre les personnels et de protéger les statuts des chercheurs et des ITA notamment en dénonçant la précarisation des emplois. Ces dernières années, ils ont œuvré et proposé des améliorations et des solutions pour la suppression de l'AIRD et la réinsertion de ses missions dans l'Institut, pour accroître le rôle de l'IRD dans la recherche internationale pour le développement, pour la mise en place du Plan d'Action Parité, pour renforcer le rôle d'appui à la recherche des représentations de l'IRD à l'étranger. Par leurs propositions et leur action constructive, ils ont pu faire progresser plusieurs dispositions réglementaires et contribuer à la mise en place de mesures favorables aux personnels. On citera par exemple le renforcement des fonctions support sur les conventions de partenariat, le plan d'action sur les conditions de vie au

travail et la prévention des risques psychosociaux, l'intégration de démarche éthique dans les évaluations et les progressions de carrière. Le prochain quadriennal verra la mise en place d'un nouveau contrat d'objectifs et d'une nouvelle équipe de direction, vos élus au CT seront vos représentants pour discuter les propositions des tutelles et de la direction.

**La FSU propose à vos suffrages des candidats expérimentés et déterminés pour vous représenter au Comité Technique.**

Ils seront une force de discussion et d'opposition aux réformes qui menacent la recherche publique et ses personnels, mais aussi une force de proposition pour améliorer les statuts et conditions de travail des personnels.

**VOTEZ POUR LES CANDIDATES et LES CANDIDATS QUI VOUS DEFENDRONT**

**VOTEZ et FAITES VOTER SNCS-FSU et SNASUB-FSU**

- 1 Marie-Pierre LEDRU, DR, Montpellier
- 2 Guillaume FAVREAU, CR, Montpellier
- 3 Hervé JOURDAN, IR, Nouméa
- 4 Frédérique SEYLER, DR, Montpellier
- 5 Vincent CHAPLOT, CR, Paris
- 6 Elisabeth CUNIN, CR, Nice
- 7 Gil MAHE, DR, Montpellier

- 8 Marc SORIA, IR, La Réunion
- 9 Odile HOFFMAN, DR, Paris
- 10 Jean-François MOLINO, CR, Montpellier
- 11 Nicolas PUIG, CR, Paris
- 12 Rolland RUFFINE, T, Cayenne
- 13 Diana FERNANDEZ, DR, Montpellier
- 14 Jean-François AGNESE, DR, Montpellier



**Aujourd'hui, dans une situation marquée par l'austérité dans toute la fonction publique et par une crise sans précédent de l'emploi scientifique, le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU proposent des candidats combattifs, déterminés à défendre la cause du service public de la recherche.**



## CE QUE NOUS DÉFENDONS

- le respect des libertés de recherche, ce qui impose des moyens récurrents pour les laboratoires à la hauteur de leurs projets scientifiques, ainsi qu'une évaluation réalisée par des pairs en majorité élus ; nous exigeons le retrait des mesures autoritaires imposées sans concertation sous prétexte de protection du potentiel scientifique et technologique, dont les ZRR ;
- le développement des connaissances pour l'ensemble de la société, ce qui implique l'existence d'un service public de la recherche et un statut de titulaire pour tous les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- le soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, de manière à ce que les relations entre recherche industrielle et recherche publique, comme la prise en compte des demandes de la société, s'établissent dans un cadre de coopération et de dialogue et non de subordination.

## CE QUE NOUS VOULONS : RELANCER LA RECHERCHE PUBLIQUE

La France ne consacre que 2,25% du PIB à la recherche et reste loin de l'objectif européen des 3%. A ce qu'on appelle «recherche publique» dans les autres pays (universités, organismes, agences, c'est-à-dire hors activités militaires ou industrielles), la France ne consacre que 0,6% de son PIB et non 1%, objectif défini par l'Union européenne en 2000, qui aurait dû être atteint en 2010.

Nous exigeons une loi de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), avec un financement en augmentation de 1,3 milliards d'euros par année pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et de 3% pour la dépense totale en matière de recherche.

## L'EMPLOI SCIENTIFIQUE, LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

Les syndicats de la FSU dénoncent depuis plusieurs années la situation qui a conduit à la fois à la diminution du nombre d'emplois stables et à l'explosion de la précarité dans les laboratoires et les services.

La réduction des budgets des organismes de recherche conduit à supprimer des emplois et à ne pas remplacer les départs autres qu'à la retraite. Entre 2002 et 2012, l'IRD, comme les autres EPST, perd des emplois de chercheurs et d'ITA titulaires. Dans les universités des centaines de postes sont gelés. Le nombre des départs à la retraite baisse et sans créations d'emplois, la situation est dramatique pour les jeunes. Le «Pacte de responsabilité» programme 50 milliards d'économies au cours des 3 prochaines années. Il entraîne une nouvelle diminution des dépenses publiques. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) (6 milliards d'€/an) produit peu d'embauche de jeunes docteurs et ne renforce en aucune façon le potentiel de recherche de l'industrie française. Il doit être entièrement remis à plat.

## UN PLAN PLURIANNUEL DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Il n'y a pas de recherche sans scientifiques : pour passer de 0,6% à 1% du PIB, il faudrait accroître le potentiel humain d'au moins 65% en dix ans. Pour cela il faut un plan pluriannuel sur 10 ans de création de 6 000 emplois d'enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens.

En outre, une revalorisation importante des salaires et des carrières doit permettre de rattraper le pouvoir d'achat perdu ces dernières années. Le montant des primes individuelles «au mérite» (comme la PES des chercheurs), qui nient le travail en équipe, doit être transformé en possibilités de passage de grade et en amélioration des salaires de début de carrière.

## ANNULER ET REMPLACER LES RÉFORMES DESTRUCTRICES

La détérioration dramatique des conditions de travail est combattue avec détermination par les représentants FSU au CT et au CHSCT. Les personnels, titulaires et CDD, sont soumis à une pression toujours croissante et théorisée par le «Nouveau management public», source d'une souffrance au travail qui s'amplifie. La cause? les «réformes» mises en place depuis plus de 10 ans.

Caractérisées par la volonté de piloter la recherche vers des objectifs finalisés, souvent à court terme, ces politiques ont placé la recherche publique dans l'incapacité d'honorer sa mission principale : le développement des connaissances. Pour parvenir à ses fins, les gouvernements de droite ont fait voter le «Pacte pour la recherche» en 2006 et la loi «Libertés et responsabilités des universités» en 2007 ; ils ont ensuite lancé le «Grand emprunt». La gauche au pouvoir n'a pas écouté les revendications de la communauté scientifique portées par les Assises de l'ESR. Loin de revenir sur ces réformes destructrices, la loi Fioraso de juillet 2013 les a conservées. Malgré la forte mobilisation des scientifiques à l'appel du mouvement Sciences en marche soutenu par les syndicats de la FSU en particulier, la secrétaire d'Etat à l'ESR, G. Fioraso, répond «qu'il n'est pas question de toucher au CIR!»

## LES SYNDICATS DE LA FSU (SNCS, SNASUB) EXIGENT QUE SOIT MIS FIN :

- au financement de la recherche sur projets à court terme (ANR notamment) au détriment du financement de base des équipes ;
- à la baisse des effectifs titulaires, à la précarisation massive, au recrutement statutaire toujours plus tardif ;
- à l'alourdissement de la gestion administrative qui paralyse les laboratoires et surcharge les services ;
- à la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction ;
- au remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : AERES, ANR, Idex, IRT, IHU, Alliances, etc.

## UNE AUTRE POLITIQUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE EST INDISPENSABLE :

- un financement de base des laboratoires suffisant pour assurer la liberté scientifique et le développement du front continu des connaissances ; des moyens à l'information scientifique et technique ;
- une gestion des organismes qui associe pleinement leurs instances élues afin d'en finir avec la gestion managériale, le clientélisme et l'opacité financière créés par les structures de type IdEx, LabEx, IHU, IRT ; celles-ci doivent être supprimées et intégrées dans les structures démocratiques des laboratoires ;
- l'indépendance de l'IRD, qui doit être en capacité de définir sa politique nationale de structuration de la recherche en partenariat avec les établissements universitaires ; de ce point de vue, le SNCS et le SNASUB s'opposent à la participation de l'IRD aux COMUE (communautés d'universités et d'établissements) qui risquent de subordonner l'IRD à des politiques de site qui le priveraient de la maîtrise d'une stratégie nationale.

**C'est pour cette autre politique, pour la défense de nos métiers et pour donner à la recherche publique tout son rôle dans le progrès social que les candidats SNCS-FSU et SNASUB-FSU au CT et dans les CAP et CCP de l'IRD entendent s'engager.**

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR EUX**